

SCÈNE X.

ORONTE, M. DE POURCEAUGNAC, LUCETTE, NÉRINE,
PLUSIEURS ENFANTS.

LES ENFANTS. Ah ! mon papa, mon papa, mon papa !
M. DE POURCEAUGNAC. Diantre soit des petits fils de putains !
LUCETTE. Cousy, trayte, tu nou sios pas dins la derniere confusiu de ressaupre à tal tous enfans, et de ferma l'oreillo à la tendresso paternello ? Tu nou n'escaperas pas, infâme : yeu te boly segny pertout, et te reproucha ton crime, jusquos à tant que me sio beuiado, et que t'ayo fait penjat : couquy, te boly fayre penjat.



Ah ! mon papa, mon papa !

NÉRINE. Ne rougis-tu mie de dire ches mots-là, et d'être insainsible aux caresses de chette pauvre ainfaïn ? Tu ne te sauveras mie de mes pattes ; et, en dépit de tes dains, je ferai bien voir que je sis ta femme, et je te ferai peindre.

LES ENFANTS. Mon papa, mon papa, mon papa !
M. DE POURCEAUGNAC. Au secours ! au secours ! Où fuirai-je ? je n'en puis plus !

ORONTE (à Lucette et à Nérine). Allez, vous ferez bien de le faire punir, et il mérite d'être pendu.

SCÈNE XI.

SBRIGANI.

Je conduis de l'œil toutes choses, et tout cela ne va pas mal. Nous fatiguerons tant notre provincial qu'il faudra, ma foi, qu'il déguerpisse.

SCÈNE XII.

M. DE POURCEAUGNAC, SBRIGANI.

M. DE POURCEAUGNAC. Ah ! je suis assommé. Quelle peine ! Quelle maudite ville ! Assassiné de tous côtés !

SBRIGANI. Qu'est-ce, monsieur ? Est-il encore arrivé quelque chose ?

M. DE POURCEAUGNAC. Oui ; il pleut en ce pays des femmes et des lavements.

SBRIGANI. Comment donc ?

M. DE POURCEAUGNAC. Deux carognes de baragouineuses me sont venues accuser de les avoir épousées toutes deux, et me menacent de la justice.

SBRIGANI. Voilà une méchante affaire ; et la justice, en ce pays-ci, est rigoureuse en diable contre cette sorte de crime.

M. DE POURCEAUGNAC. Oui ; mais quand il y aurait information, ajournement, décret et jugement obtenu par surprise, défaut et contumace, j'ai la voie du conflit de juridiction pour temporiser et venir aux moyens de nullité qui seront dans les procédures.

SBRIGANI. Voilà en parler dans tous les termes ; et l'on voit bien, monsieur, que vous êtes du métier.

M. DE POURCEAUGNAC. Moi, point du tout ; je suis gentilhomme.

SBRIGANI. Il faut bien, pour parler ainsi, que vous ayez étudié la pratique.

M. DE POURCEAUGNAC. Point ; ce n'est que le sens commun qui me fait juger que je serai toujours reçu à mes faits justificatifs, et qu'on ne me saurait condamner sur une simple accusation sans un récolement et confrontation avec mes parties.

SBRIGANI. En voilà du plus fin encore.

M. DE POURCEAUGNAC. Ces mots-là me viennent sans que je les sache.

SBRIGANI. Il me semble que le sens commun d'un gentilhomme peut bien aller à concevoir ce qui est du droit et de l'ordre de la justice, mais non pas à savoir les vrais termes de la chicane.

M. DE POURCEAUGNAC. Ce sont quelques mots que j'ai retenus en lisant les romans.

SBRIGANI. Ah ! fort bien.

M. DE POURCEAUGNAC. Pour vous montrer que je n'entends rien du tout à la chicane, je vous prie de me mener chez quelque avocat pour consulter mon affaire.

SBRIGANI. Je le veux, et vais vous conduire chez deux hommes fort habiles ; mais j'ai auparavant à vous avertir de n'être point surpris de leur manière de parler : ils ont contracté du barreau certaine habitude de déclamation, qui fait que l'on dirait qu'ils chantent, et vous prendrez pour musique tout ce qu'ils vous diront.

M. DE POURCEAUGNAC. Qu'importe comme ils parlent, pourvu qu'ils me disent ce que je veux savoir ?

SCÈNE XIII.

M. DE POURCEAUGNAC, SBRIGANI, DEUX AVOCATS, DEUX
PROCUREURS, DEUX SERGENTS.

PREMIER AVOCAT (trainant ses paroles en chantant).

La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

SECOND AVOCAT (chantant fort vite en bredouillant).

Vous fait
Est clair et net ;
Et tout le droit,
Sur cet endroit,
Conclut tout droit.

Si vous consultez nos auteurs,
Législateurs et glossateurs,
Justinian, Papinian,
Ulpian et Tribonian,
Fernand, Rebuffe, Jean Imole,
Paul Castre, Julian, Barhole,
Jason, Alciat et Cujas,
Ce grand homme si capable,
La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

ENTRÉE DU BALLET.

Danse de deux procureurs et de deux sergents.

SECOND AVOCAT. (Pendant qu'il chante les paroles qui suivent) :

Tous les peuples policés
Et bien sensés,
Les Français, Anglais, Hollandais,
Danois, Suédois, Polonais,
Portugais, Espagnols, Flamands,
Italiens, Allemands,
Sur ce fait tiennent loi semblable,
Et l'affaire est sans embarras
La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

LE PREMIER AVOCAT chante celles-ci :

La polygamie est un cas,
Est un cas pendable.

(M. de Pourceaugnac, impatienté, les chasse.)

ACTE TROISIÈME.

SCÈNE PREMIÈRE.

ÉRASTE, SBRIGANI.

SBRIGANI. Oui, les choses s'achèment où nous voulons ; et, comme ses lumières sont fort petites, et son sens le plus borné du monde, je lui ai fait prendre une frayeur si grande de la sévérité de la justice de ce pays, et des apprêts qu'on faisait déjà pour sa mort, qu'il veut prendre la fuite ; et, pour se dérober avec plus de facilité aux gens que je lui ai dit qu'on avait mis pour l'arrêter aux portes de la ville, il s'est résolu à se déguiser, et le déguisement qu'il a pris est l'habit d'une femme.

ÉRASTE. Je voudrais bien le voir en cet équipage.

SBRIGANI. Songez, de votre part, à achever la comédie ; et, tandis que je jouerai mes scènes avec lui, allez-vous-en... (Il lui parle à l'oreille.) Vous entendez bien ?

ÉRASTE. Oui.

SBRIGANI. Et lorsque je l'aurai mis où je veux...

(Il lui parle à l'oreille.)

ÉRASTE. Fort bien.

SBRIGANI. Et quand le père aura été averti par moi...

(Il lui parle encore à l'oreille.)

ÉRASTE. Cela va le mieux du monde.

SBRIGANI. Voici notre demoiselle. Allez vite, qu'il ne nous voie ensemble.

SCÈNE II.

M. DE POURCEAUGNAC, en femme ; SBRIGANI.

SBRIGANI. Pour moi, je ne crois pas qu'en cet état on puisse jamais vous connaître, et vous avez la mine, comme cela, d'une femme de condition.

M. DE POURCEAUGNAC. Voilà qui m'étonne qu'en ce pays-ci les formes de la justice ne soient point observées.

SBRIGANI. Oui, je vous l'ai dit, ils commencent ici par faire pendre un homme, et puis ils lui font son procès.

M. DE POURCEAUGNAC. Voilà une justice bien injuste.

SBRIGANI. Elle est sévère comme tous les diables, particulièrement sur ces sortes de crimes.

M. DE POURCEAUGNAC. Mais quand on est innocent ?

SBRIGANI. N'importe, ils ne s'enquêtent point de cela ; et puis ils ont en cette ville une haine effroyable pour les gens de votre pays : ils ne sont pas plus ravis que de voir pendre un Limosin.

M. DE POURCEAUGNAC. Qu'est-ce que les Limosins leur ont donc fait ?

SBRIGANI. Ce sont des brutaux, ennemis de la gentillesse et du mérite des autres villes. Pour moi, je vous avoue, que je suis pour vous dans une peur épouvantable : et je ne me consolerais de ma vie si vous veniez à être pendu.

M. DE POURCEAUGNAC. Ce n'est pas tant la peur de la mort qui me fait

fuir, que de ce qu'il est fâcheux à un gentilhomme d'être pendu, et qu'une preuve comme celle-là ferait tort à nos titres de noblesse.

SBRIGANI. Vous avez raison ; on vous contesterait après cela le titre d'écuyer. Au reste, étudiez-vous, quand je vous mènerai par la main, à bien marcher comme une femme, et à prendre le langage et toutes les manières d'une personne de qualité.

M. DE POURCEAUGNAC. Laissez-moi faire ; j'ai vu les personnes du bel air. Tout ce qu'il y a, c'est que j'ai un peu de barbe.

SBRIGANI. Votre barbe n'est rien ; il y a des femmes qui en ont autant que vous. Ça, voyons un peu comme vous ferez. (Après que M. de Pourceaugnac a contrefait la femme de condition.) Bon.

M. DE POURCEAUGNAC. Allons donc, mon carrosse ; où est-ce qu'est mon carrosse ? Mon Dieu ! qu'on est misérable d'avoir des gens comme cela ! Est-ce qu'on me fera attendre toute la journée sur le pavé, et qu'on ne me fera point venir mon carrosse ?

SBRIGANI. Fort bien.



M. de Pourceaugnac en femme.

M. DE POURCEAUGNAC. Holà, ho ! cocher, petit laquais ! Ah ! petit fripon ! que de coups de fouet je vous ferai donner tantôt ! Petit laquais, petit laquais ! Où est-ce donc qu'est ce petit laquais ? Ce petit laquais ne se trouvera-t-il point ? Ne me fera-t-on point venir ce petit laquais ? Est-ce que je n'ai point un petit laquais dans le monde ?

SBRIGANI. Voilà qui va à merveille. Mais je remarque une chose : cette coiffe est un peu trop déliée ; j'en vais querir une un peu plus épaisse, pour vous mieux cacher le visage en cas de quelque rencontre.

M. DE POURCEAUGNAC. Que deviendrai-je cependant ?

SBRIGANI. Attendez-moi là, je suis à vous dans un moment ; vous n'avez qu'à vous promener.

(M. de Pourceaugnac fait plusieurs tours sur le théâtre, en continuant à contrefaire la femme de qualité.)

SCÈNE III.

M. DE POURCEAUGNAC, DEUX SUISSES.

PREMIER SUISSE (sans voir M. de Pourceaugnac). Allons, dépêchons, camarade; il faut aller tous deux nous à la Crève pour regarder un peu chousticier sti montsir de Porcegnac, qui l'a été contané par ordonnance à l'être pendu par son cou.

SECONDE SUISSE (sans voir M. de Pourceaugnac). Ly faut nous loër un fenestre pour foir sti choustice.

PREMIER SUISSE. Ly disent que l'on fait déjà plaüter un grand potence toute neuve, pour ly accrocher sti Porcegnac.

SECONDE SUISSE. Ly sera, ma foi, un grant plaisir d'y regarder pendre sti Limossin.

PREMIER SUISSE. Oui, te l'y foir gambiller les pieds en haut tefant tout le monde.

SECONDE SUISSE. Ly est un plaçant trôle, oui; ly disent que s'être marié troy foie.

PREMIER SUISSE. Sti diable, l'y fouloir troy femmes à ly tout seul; ly être bien assez l'ime.

SECONDE SUISSE (en apercevant M. de Pourceaugnac). Ah! pon chour, mameselle.

PREMIER SUISSE. Que faire fous là tout seul?

M. DE POURCEAUGNAC. J'attends mes gens, messieurs.

SECONDE SUISSE. Ly être belle, par mon foi.

M. DE POURCEAUGNAC. Doucement, messieurs.

PREMIER SUISSE. Fous, mameselle, fouloir fenir rechouir fous à la Crève? Nous faire foir à fous un petit pendentien pien choli.

M. DE POURCEAUGNAC. Je vous rends grâce.

SECONDE SUISSE. L'être un gentilhomme limossin, qui sera pendu chantiment à un grand potence.

M. DE POURCEAUGNAC. Je n'ai pas de curiosité.

PREMIER SUISSE. Ly être là un petit teton qui l'est trôle.

M. DE POURCEAUGNAC. Tout beau!

PREMIER SUISSE. Mon foi, moi couchair pien avec fous.

M. DE POURCEAUGNAC. Ah! c'en est trop; et ces sortes d'ordures-là ne disent point à une femme de ma condition.

SECONDE SUISSE. Laisse, toi; l'être moi qu'il veut couchair avec elle.

PREMIER SUISSE. Moi, ne fouloir pas laisser.

SECONDE SUISSE. Moi, ly fouloir, moi.

(Les deux suisses tirent M. de Pourceaugnac avec violence.)

PREMIER SUISSE. Moi, ne faire rien.

SECONDE SUISSE. Toi, l'afair pien menti.

PREMIER SUISSE. Parti, toi, l'afair menti toi-même.

M. DE POURCEAUGNAC. Au secours! à la force!

SCÈNE IV.

M. DE POURCEAUGNAC, UN EXEMPT, DEUX ARCHERS, DEUX SUISSES.

L'EXEMPT. Qu'est-ce? Quelle violence est-ce là? Et que voulez-vous faire à madame? Allons, que l'on sorte de là, si vous ne voulez que je vous mette en prison.

PREMIER SUISSE. Parti, pon; toi ne l'afair point.

SECONDE SUISSE. Parti, pon aussi; toi ne l'afair point encore.

SCÈNE V.

M. DE POURCEAUGNAC, UN EXEMPT.

M. DE POURCEAUGNAC. Je vous suis obligée, monsieur, de m'avoir déli-vrée de ces insolents.

L'EXEMPT. Ouais! voilà un visage qui ressemble bien à celui que l'on m'a dépeint.

M. DE POURCEAUGNAC. Ce n'est pas moi, je vous assure.

L'EXEMPT. Ah! ah! Qu'est-ce que veut dire...?

M. DE POURCEAUGNAC. Je ne sais pas.

L'EXEMPT. Pourquoi donc dites-vous cela?

M. DE POURCEAUGNAC. Pour rien.

L'EXEMPT. Voilà un discours qui marque quelque chose, et je vous arrête prisonnier.

M. DE POURCEAUGNAC. Eh! monsieur, de grâce!

L'EXEMPT. Non, non; à votre mine et à vos discours, il faut que vous

soyez ce monsieur de Pourceaugnac que nous cherchons, qui se soit déguisé de la sorte; et vous viendrez en prison tout à l'heure.

M. DE POURCEAUGNAC. Hélas!

SCÈNE VI.

M. DE POURCEAUGNAC, SBRIGANI, UN EXEMPT, DEUX ARCHERS

SBRIGANI (à M. de Pourceaugnac). Ah! ciel! que veut dire cela?

M. DE POURCEAUGNAC. Ils m'ont reconnu.

L'EXEMPT. Oui, oui; c'est de quoi je suis ravi.

SBRIGANI. Eh, monsieur, pour l'amour de moi, vous savez que nous sommes amis depuis long-temps; je vous conjure de ne le point mener en prison.

L'EXEMPT. Non, il m'est impossible.

SBRIGANI. Vous êtes homme d'accoutumement. N'y a-t-il pas moyen d'ajuster cela avec quelques pistoles?

L'EXEMPT (à ses archers). Retirez-vous un peu.

SCÈNE VII.

M. DE POURCEAUGNAC, SBRIGANI UN EXEMPT.

SBRIGANI (à M. de Pourceaugnac). Il faut lui donner de l'argent pour vous laisser aller. Faites vite.

M. DE POURCEAUGNAC (donnant de l'argent à Sbrigani). Ah! maudite ville!

SBRIGANI. Tenez, monsieur.

L'EXEMPT. Combien y a-t-il?

SBRIGANI. Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix.

L'EXEMPT. Non; mon ordre est trop exprès.

SBRIGANI (à l'exempt qui veut s'en aller). Mon Dieu! attendez. (A M. de Pourceaugnac.) Dépêchez, donnez-lui-en encore autant.

M. DE POURCEAUGNAC. Mais...

SBRIGANI. Dépêchez-vous, vous dis-je, et ne perdez point de temps. Vous auriez un grand plaisir quand vous seriez pendu!

M. DE POURCEAUGNAC. Ah!

(Il donne encore de l'argent à Sbrigani.)

SBRIGANI (à l'exempt). Tenez, monsieur.

L'EXEMPT (à Sbrigani). Il faut donc que je m'enfuis avec lui; car il n'y aurait point ici de sûreté pour moi. Laissez-le-moi conduire, et ne bougez d'ici.

SBRIGANI. Je vous prie donc d'en avoir un grand soin.

L'EXEMPT. Je vous promets de ne le point quitter que je ne l'aie mis en lieu de sûreté.

M. DE POURCEAUGNAC (à Sbrigani). Adieu. Voilà le seul honnête homme que j'aie trouvé en cette ville!

SBRIGANI. Ne perdez point de temps. Je vous aime tant, que je voudrais que vous fussiez déjà bien loin. (Seul.) Que le ciel te conduise! Par ma foi, voilà une gaudé dupe. Mais voici...

SCÈNE VIII.

ORONTE, SBRIGANI.

SBRIGANI (seignant de ne point voir Oronte). Ah! quelle étrange aventure! Quelle fâcheuse nouvelle pour un père! Pauvre Oronte, que je te plains!

ORONTE. Qu'est-ce? Quel malheur me présages-tu?

SBRIGANI. Ah! monsieur, ce perfide Limossin, ce traître de monsieur de Pourceaugnac vous enlève votre fille!

ORONTE. Il m'enlève ma fille?

SBRIGANI. Oui. Elle en est devenue si folle, qu'elle vous quitte pour le suivre; et l'on dit qu'il a un caractère pour se faire aimer de toutes les femmes.

ORONTE. Allons vite à la justice. Des archers après eux.

SCÈNE IX.

ORONTE, ÉRASTE, JULIE, SBRIGANI.

ÉRASTE (à Julie). Allons, vous viendrez malgré vous, et je veux vous remettre entre les mains de votre père. Tenez, monsieur, voilà votre

SCÈNE X.

TROUPE DE MASQUES (dansants et chantants).

UN MASQUE (en Égyptienne).

Sortez, sortez de ces lieux,
Soucis, Chagrins et Tristesses;
Venez, venez. Ris et Jeux,
Plaisirs, Amours et Tendresse.
Ne songeons qu'à nous réjouir;
La grande affaire est le plaisir.

CHŒUR DE MASQUES CHANTANTS.

Ne songeons qu'à nous réjouir,
La grande affaire est le plaisir.

L'ÉGYPTIENNE.

A me suivre tous ici
Votre ardeur est non commune;
Et vous êtes en souci
De votre bonne fortune:
Soyez toujours amoureux,
C'est le moyen d'être heureux.

UN MASQUE (en Égyptien).

Aimons jusques au trépas;
La raison nous y convie
Hélas! si l'on n'aurait pas,
Que serait-ce de la vie?
Ah! perdons plutôt le jour
Que de perdre notre amour!

L'ÉGYPTIEN.

Les biens,

L'ÉGYPTIENNE.

La gloire,

L'ÉGYPTIEN.

Les grandeurs,

L'ÉGYPTIENNE.

Les sceptres, qui font tant d'envie,
Tout n'est rien si l'amour n'y mêle ses ardeurs.

L'ÉGYPTIENNE.

Il n'est point sans l'amour de bonheur dans la vie.

TOUS DEUX ENSEMBLE.

Soyons toujours amoureux,
C'est le moyen d'être heureux.

CHŒUR.

Sus, chantons tous ensemble,
Dansons, sautons, jouons-nous.

UN MASQUE (en pantalon).

Lorsque pour rire on s'assemble,
Les plus sages, ce me semble,
Sont ceux qui sont les plus fous.

TOUS ENSEMBLE.

Ne songeons qu'à nous réjouir;
La grande affaire est le plaisir.

L'ÉGYPTIENNE.

PREMIÈRE ENTRÉE DE BALLET.
Danse de sauvages.

DEUXIÈME ENTRÉE DE BALLET.
Danse de Biscayens.

FIN DE MONSIEUR DE POURCEAUGNAC.